

VIII^{ES} Jeux de la Francophonie 2017



JEUX DE LA FRANCOPHONIE

JEUNESSE, ARTS ET SPORTS

GUIDE DE CANDIDATURE

GUIDE DE CANDIDATURE

VIII^{ES} Jeux de la Francophonie 2017

État ou gouvernement présentant sa candidature :

Ville proposée :

Dates proposées : du au 2017

RAPPEL	4
PARTIE 1 : PROCESSUS DE DÉSIGNATION DE L'ÉTAT OU DU GOUVERNEMENT HÔTE DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE 2017	6
1. Présentation du processus de l'appel à candidature	6
2. Échéances	6
3. Grille de notation de la candidature du pays hôte des Jeux de 2017	7
4. Instructions relatives à la recevabilité et à la composition du dossier de candidature	8
PARTIE 2 : DOSSIER DE CANDIDATURE À L'ORGANISATION DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE 2017	9
Thème 1 : Conditions générales	9
Caractéristiques nationales et régionales	9
Conditions géographiques et météorologiques	9
Dates proposées	10
Thème 2 : Motivation, vision, expériences et héritage des Jeux	11
Motivation et vision	11
Expériences organisationnelles d'événements internationaux et héritage des Jeux	11
Thème 3 : Mobilisation publique privée, des mouvements Sportif, Culturel et Jeunesse	12
Soutien public	12
Soutien gouvernemental	12
Contexte juridique	12
Immigration et formalités douanières	13
Sécurité	13



Thème 4 : Infrastructures et sites, hébergement et restauration	14
Infrastructures sportives, culturelles et activités de développement	14
Relevé des infrastructures nécessaires à l'organisation des Jeux de la Francophonie 2017	18
Hébergement des participants au Village des Jeux	20
Restauration	22
Hébergement des invités et des médias	22
Couverture sanitaire et infrastructures médicales	23
Thème 5 : Transport	25
Infrastructures de transport	25
Plan de transport	25
Thème 6 : Télécommunications et médias	27
Télécommunication	27
Médias	27
Thème 7 : Budget et financement	28
Structure du budget	28
Engagements financiers	28
Partenaires des Jeux de la Francophonie	28
Présentation générale du dossier de candidature	30
ANNEXE 1 :	
LISTE DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS	
INVITÉS AUX JEUX DE LA FRANCOPHONIE	31

RAPPEL



La grande originalité des Jeux de la Francophonie est de réunir le sport, la culture et la jeunesse dans le but de rassembler les jeunes autour des valeurs de la Francophonie. Ils se déroulent tous les quatre ans durant l'année post-olympique.

Créés en 1987 à l'initiative du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie, six (6) États ont accueilli les Jeux de la Francophonie à ce jour :

État	Ville	Année	Nombre de délégations	Nombre de participants (incluant les accompagnateurs)
Maroc	Casablanca et Rabat	1989	38	1 700
France	Paris	1994	45	2 700
Madagascar	Antananarivo	1997	30	2 300
Canada	Ottawa et Hull	2001	51	2 400
Niger	Niamey	2005	44	2 500
Liban	Beyrouth	2009	40	2 500

4

La VII^e édition des Jeux se tiendra en 2013 en France, à Nice, où 3 000 jeunes sont attendus.

Les Jeux de la Francophonie constituent le plus grand événement sportif et culturel de la Francophonie dédié à la jeunesse. Plus de 14 000 jeunes y ont déjà participé depuis leur création.

Parmi les participants les plus notoires qui ont représenté leur pays aux Jeux de la Francophonie, notons :

MARIE-JOSÉE PÉREC (FRANCE)

- Médaillée d'or (200 M) aux 1^{er} Jeux de la Francophonie (Maroc 1989),
- Médaillée d'or (200 et 400 M) aux II^{es} Jeux de la Francophonie (France 1994),
- Médaillée d'or (400 M) aux Jeux olympiques de Barcelone (1992) et (200 et 400 M) aux Jeux d'Atlanta (1996).

DAVID DOUILLET (FRANCE)

- Médaillé d'or (Judo) aux II^{es} Jeux de la Francophonie (France 1994),
- Médaillé d'or (Judo) aux Jeux olympiques d'Atlanta (1996),
- Médaillé d'or (Judo) aux Jeux olympiques de Sydney (2000).

DONOVAN BAILEY (CANADA)

- Médaillé d'argent (100 M) aux II^{es} Jeux de la Francophonie (France 1994),
- Médaillé d'or (100 M) aux Jeux olympiques d'Atlanta (1996).

CHANTAL PETITCLERC (CANADA ET CANADA-QUÉBEC)

- Médaillée d'or (Canada), handisport athlétisme (100 M et 800 M fauteuil) aux II^{es} Jeux de la Francophonie (France 1994),
- Médaillée d'or (Canada-Québec), handisport athlétisme (800 M fauteuil) aux IV^{es} Jeux de la Francophonie (Canada 2001),
- 21 médailles paralympiques, dont 14 médailles d'or, 5 d'argent et 2 de bronze,
- 4 records du monde et 6 records paralympiques.



HIGHAM EL GUERROUJ (MAROC)

- Médaillé de bronze (1 500 M) aux Iles Jeux de la Francophonie (France 1994),
- Médaillé d'or (1 500 et 5 000 M) aux Jeux olympiques d'Athènes (2004).

NICOLAS GILL (CANADA-QUÉBEC)

- Médaillé d'or (Judo) aux IV^{es} Jeux de la Francophonie (Canada 2001),
- Médaillé d'argent (Judo) aux Jeux olympiques de Sydney (2000),
- Médaillé d'or (Judo) aux Jeux du Commonwealth (2002).

ALEXANDRE NAJJAR (LIBAN)

- Médaillé d'argent (Littérature) aux III^{es} Jeux de la Francophonie (Madagascar 1997),
- Écrivain de renommée internationale édité chez Plon, Pygmalion, Ballard,
- Prix Méditerranée 2009,
- Officier de l'ordre des arts et des lettres (France 2010).

FRÉDÉRIC PELLERIN (CANADA)

- Médaillé de bronze (Contes et conteurs) aux IV^{es} Jeux de la Francophonie (Canada 2001),
- Plus de 2 000 représentations de trois créations à travers la Francophonie,
- Auteur du scénario du film Babine,
- Parution de trois livres-disques aux Éditions Planète Rebelle.

NICOLAS FRAISSINET (SUISSE)

- Médaillé d'or (Chanson) aux VI^{es} Jeux de la Francophonie (Liban 2009),
- Prix TV - VI^{es} Jeux de la Francophonie 2009 – participation à l'émission Acoustic sur TV5 Monde,
- Prix de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) au Festival Jacques Brel 2009,
- 3^e prix du public au Festival « Alors... chante » 2009,
- Prix du public et du Jury au Festival Éclats 2009,
- Lancement de son premier album « Courants d'Air » en France en novembre 2009.

KAREYGE FOTSO (CAMEROUN)

- Médaillé d'argent (Chanson) aux VI^{es} Jeux de la Francophonie (Liban 2009),
- Deuxième au Prix découverte RFI 2009,
- Tournée dans 17 pays africains et de l'Océan indien en 2009,
- Participation aux festivals Musique métisse d'Angoulême et de Bourges,
- Membre de la délégation culturelle du Cameroun à la Coupe du Monde Afrique du Sud 2010,
- Enregistrement d'un deuxième album sous le label Contre-jour.

Il est aussi possible de consulter la liste de l'ensemble des lauréats des 6 éditions des Jeux de la Francophonie sur le site : <http://www.jeux.francophonie.org> - sous la rubrique « Les Résultats ».

PARTIE 1 : PROCESSUS DE DÉSIGNATION DE L'ÉTAT OU DU GOUVERNEMENT HÔTE DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE 2017



1. PRÉSENTATION DU PROCESSUS DE L'APPEL À CANDIDATURE

Le processus du deuxième appel à candidature menant à la désignation de l'État ou du gouvernement hôte des VIII^{es} Jeux de la Francophonie est conduit par le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), conformément aux Statuts du CIJF et des Règles des Jeux de la Francophonie.

En vertu de l'article 3 desdites Règles des Jeux, le présent processus de candidature est **réservé aux États du Sud, membres de plein droit de la Francophonie**, désireux d'accueillir les Jeux de la Francophonie de 2017. Rappelons que la France accueillera la VII^e édition des Jeux en 2013.

2. ÉCHÉANCES

Le processus sera mis en œuvre en **quatre (4) étapes sur les années 2012 et 2013**.

1^{ère} étape 2012 - Lancement par le CIJF de l'appel à candidature (juin-novembre 2012) :

L'appel à candidature est lancé du 1^{er} juin au 30 novembre 2012.

Désignation	Support	Responsable	Échéances
Lancement de l'appel à candidature	Guide de candidature (présent document)	Direction CIJF	1 ^{er} juin 2012
Clôture de l'appel à candidature	Guide de candidature	Direction CIJF	30 novembre 2012

Tableau 1.1 : Calendrier relatif à la première étape de 2012.

2^e étape 2013 - Visite des États ou gouvernements candidats et évaluation des candidatures (janvier-février 2013) :

Des experts désignés par la direction du CIJF effectueront une visite dans les pays candidats. Cette visite aura pour but d'une part d'échanger avec les autorités du pays candidat et d'autre part d'évaluer les sites et éléments inscrits dans le dossier technique de candidature.

Désignation	Support	Responsable	Échéances
Échange avec les autorités des pays candidats et visite des sites ; évaluation technique des éléments inscrits dans le dossier de candidature par un comité d'experts désignés par la direction du CIJF	Guide de candidature (présent document)	Direction du CIJF	Janvier-février 2013
	Dossiers de candidature	Comité d'experts	

Tableau 1.2 : Calendrier relatif à la deuxième étape de 2013.

3^e étape 2013 - Audition des États ou gouvernements candidats (mars 2013) :

Le rapport d'évaluation des candidatures présenté par les experts est soumis aux membres du Conseil d'orientation du CIJF. Les représentants des pays candidats sont conviés au cours de cette réunion du Conseil d'orientation du CIJF pour présenter leur dossier de candidature.

Désignation	Support	Responsable	Échéances
Présentation d'un rapport d'experts (portant sur la visite des sites et l'évaluation technique des candidatures)	Guide de candidature	Conseil d'orientation du CIJF	Mars 2013
	Dossiers de candidature		
Audition des États ou gouvernements candidats	Dossier de candidature	Conseil d'orientation du CIJF	Mars 2013

Tableau 1.3 : Calendrier relatif à la troisième étape de 2013.



JEUX DE LA
FRANCOPHONIE
JEUNESSE, ARTS ET SPORTS

4^e étape 2013 - Désignation de l'État ou gouvernement hôte des VIII^{es} Jeux de la Francophonie par le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) (avril-mai 2013) :

Les recommandations du Conseil d'orientation du CIJF sont soumises au Conseil permanent de la Francophonie qui désignera le pays hôte des VIII^{es} Jeux de la Francophonie de 2017.

Désignation	Support	Responsable	Échéances
Présentation des recommandations du Conseil d'orientation du CIJF et désignation de l'État ou gouvernement hôte des VIII ^{es} Jeux de la Francophonie (CPF)	Rapport et conclusions du Conseil d'orientation du CIJF	Conseil permanent de la Francophonie (CPF)	Avril-mai 2013

Tableau 1.4 : Calendrier relatif à la quatrième étape de désignation de l'État ou gouvernement hôte des VIII^{es} Jeux de la Francophonie en 2017.

3. GRILLE DE NOTATION DE LA CANDIDATURE DU PAYS HÔTE DES JEUX DE 2017

Une grille de notation est établie pour évaluer les candidatures du pays hôte des VIII^{es} Jeux de la Francophonie dont notamment le dossier de candidature et la visite de terrain des experts dans le pays candidat. Il s'agit, sur la base du dossier du pays candidat, après la vérification de ces éléments sur site, d'attribuer une note pour chacune des rubriques présentées ci-après, pour un total de 1 000 points.

DOSSIER DE CANDIDATURE		NOTATION
Thème 1 : Conditions générales		50
- Caractéristiques nationales et régionales		15
- Conditions géographiques et météorologiques		10
- Dates proposées		25
Thème 2 : Motivation, vision, expérience et héritage des Jeux		150
- Motivation et vision		75
- Expériences organisationnelles d'événements internationaux et héritage des Jeux		75
Thème 3 : Mobilisation publique et privée, des mouvements Sportif, Culturel et Jeunesse		100
- Soutien public		15
- Soutien gouvernemental		20
- Contexte juridique		10
- Immigration et formalités douanières		25
- Sécurité		30
Thème 4 : Infrastructures et sites, hébergement et restauration		250
- Infrastructures sportives, culturelles et activités de développement		75
- Hébergement des participants - Village des Jeux		65
- Restauration		50
- Hébergement des invités et médias		30
- Couverture sanitaire et infrastructure médicale		30
Thème 5 : Transport		100
- Infrastructures de transport		40
- Plan de transport		60
Thème 6 : Télécommunications et médias		100
- Télécommunications		50
- Médias		50
Thème 7 : Budget et financement		200
- Structure du budget		75
- Engagements financiers		75
- Partenaires des Jeux		50
Présentation générale du dossier de candidature		50
TOTAL		1 000

Tableau 1.5 : Barème de notation par composantes organisationnelles et techniques du présent appel à candidature des VIII^{es} Jeux de la Francophonie.

4. INSTRUCTIONS RELATIVES À LA RECEVABILITÉ ET À LA COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Recevabilité du dossier

Le dossier de candidature doit tout d'abord satisfaire aux critères de recevabilité en intégrant obligatoirement les pièces suivantes pour être admissible au processus d'évaluation :

- une lettre de candidature à l'organisation des VIII^{es} Jeux de la Francophonie, garantissant également le respect des Statuts du CIJF et Règles des Jeux de la Francophonie, signée par un ou plusieurs représentants des plus hautes autorités gouvernementales de l'État ou gouvernement candidat ;
- des lettres d'engagement, signées par les ministres en charge du Sport, de la Jeunesse et de la Culture, précisant leurs obligations respectives dans le cadre de l'organisation VIII^{es} Jeux ;
- une lettre d'engagements financiers à l'organisation des VIII^{es} Jeux de la Francophonie, obtenue des plus hautes autorités gouvernementales.

Composition du dossier

La présentation et la composition du dossier de candidature à l'organisation des VIII^{es} Jeux de la Francophonie doivent :

- refléter avec précision le projet d'accueil des VIII^{es} Jeux de la Francophonie proposé par l'État ou le gouvernement candidat ;
- comprendre toutes les réponses aux questions et aux éléments des tableaux demandés, respectant l'ordre de présentation des sept thèmes illustrés à la partie 2 du présent document, afin de faciliter l'analyse des candidatures ;
- inclure tous les documents de garantie et de déclaration sollicités, ou préciser les raisons pour lesquelles il a été impossible de les obtenir ;
- respecter les normes suivantes :
 - être présenté sur support papier de format A4 (210 x 297 cm),
 - et sous forme numérique sur CD-Rom : les documents transmis devront être lisibles aux formats de la suite office 2003 ou 2007 (Word, Excel, PowerPoint) et/ou aux formats PDF,
 - les réponses à chacune des questions se limitant à deux pages de texte.

Enfin, le dossier peut aussi être enrichi de tout plan, tableau, graphique et autre illustration jugés de nature à le compléter. Des photos peuvent également être utilisées pour illustrer les sites.

Les modalités de dépôt du dossier de candidature sont les suivantes :

- Le dossier doit obligatoirement **être transmis par voie postale et réceptionné à l'OIF au plus tard le 30 novembre 2012**, sur support papier en **dix (10) exemplaires** et sur support numérique sur **un (1) CD ROM**.
- Aucun dossier de candidature ne sera accepté sous forme électronique par courriel. Les dossiers reçus après la date d'échéance de réception fixée au 30 novembre 2012 seront également refusés (le cachet de réception du Service courrier de l'OIF faisant foi).

Adresse postale d'envoi et de dépôt des dossiers de candidature :

Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF)
Direction de la Jeunesse
Organisation internationale de la Francophonie
19-21, avenue Bosquet,
75007 Paris (France)

Le dossier de candidature doit refléter les orientations thématiques que la candidature attribuera aux Jeux 2017. Il doit préciser comment à l'intérieur des thèmes retenus, le candidat souhaite souligner les valeurs de la Francophonie que sont le rapprochement des peuples et le partage de la langue française au service de la paix, de la coopération, de la solidarité et du développement durable.

Thème I : Conditions générales

Valeur numérique totale du thème : 50 points

Ce chapitre a pour objet de fournir des informations générales concernant les caractéristiques nationales, les dates proposées pour la tenue des Jeux, ainsi que les conditions météorologiques.

CARACTÉRISTIQUES NATIONALES ET RÉGIONALES

(15 points)

1. Résumez l'histoire de votre pays et de votre région durant ces vingt dernières années. Décrivez les systèmes politiques national et régional. **(3 points)**
2. Quelles sont les périodes d'élections nationales, régionales et locales d'ores et déjà prévisibles entre 2014 et 2018 ? **(2 points)**
3. Quelles sont les principales ressources économiques de votre pays et de votre région ? **(2 points)**
4. Quelles sont les principales caractéristiques géographique, démographique, politique et sociale de votre pays (population, superficie, langue, religion, carte géographique...) ? **(2 points)**
5. Quelles sont les politiques culturelles, sportives et de jeunesse mises en place par votre État ou gouvernement ? **(6 points)**

CONDITIONS GÉOGRAPHIQUES ET MÉTÉOROLOGIQUES

(10 points)

6. Décrivez la situation géographique générale de la ville et de ses environs. **(5 points)**
7. Donnez l'altitude moyenne de la ville et celle, le cas échéant, de sites de compétition et de concours se trouvant à une altitude nettement différente. **(2 points)**
8. Fournissez, pour les cinq dernières années, la moyenne des relevés quotidiens des données, ci-dessous, ainsi que les extrêmes (minima et maxima) pour la période s'étendant de quinze jours avant l'ouverture des Jeux jusqu'à la clôture (selon les dates proposées) :
 - la température en C°,
 - le nombre de jours avec précipitations,
 - la période la plus favorable à la tenue d'une telle manifestation en 2017. **(3 points)**

DATES PROPOSÉES

(25 points)

9. Confirmez vos propositions de date pour l'organisation de la VIII^e édition des Jeux de la Francophonie 2017 et spécifiez pourquoi. La durée des compétitions des Jeux de la Francophonie s'étend au maximum sur 15 jours. **(8 points)**
10. Indiquez si des réunions ou manifestations importantes, culturelles et/ou sportives, nationales ou internationales se dérouleront sur votre territoire entre 2014 et 2018. Si oui, lesquelles ? Dans quelle ville et à quelle date ? **(5 points)**
11. En dehors de la candidature aux VIII^{es} Jeux de la Francophonie, précisez si vous êtes officiellement candidat à d'autres types de manifestations importantes et/ou sportives, nationales ou internationales entre 2013 et 2018. Si oui, lesquelles ? **(4 points)**
12. Fournissez une déclaration émanant des autorités compétentes confirmant qu'aucune manifestation importante, nationale ou internationale, ne se tiendra dans la ville hôte ou dans ses environs pendant les VIII^{es} Jeux de la Francophonie ou pendant les dix (10 jours) qui les précède. **(8 points)**

Thème 2 : Motivation, vision, expériences et héritage des VIII^{es} Jeux de la Francophonie

Valeur numérique totale du thème : 150 points



JEUX DE LA
FRANCOPHONIE
JEUNESSE, ARTS ET SPORTS

Dans ce chapitre, les candidats sont tenus d'expliquer leurs motivations et leur vision pour l'accueil des Jeux de la Francophonie 2017, leurs expériences au plan organisationnel de grandes manifestations internationales et comment le concept des Jeux 2017 s'intègre dans des projets de développement, en tant que legs à la population.

MOTIVATION ET VISION

(75 points)

1. Précisez les principales raisons qui vous motivent à accueillir les VIII^{es} Jeux de la Francophonie. (20 points)
2. Décrivez votre vision des Jeux 2017. (35 points)
3. Expliquez comment cette vision des Jeux 2017 contribuera à la promotion des valeurs de la Francophonie et à la pérennité des Jeux de la Francophonie. (20 points)

EXPÉRIENCES ORGANISATIONNELLES D'ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX ET HÉRITAGE DES JEUX

(75 points)

4. Décrivez vos expériences organisationnelles de manifestations sportives, de grands rassemblements jeunesse ou culturels internationaux. Fournissez la liste des manifestations de niveau international organisées sur votre territoire durant les dix dernières années (entre 2000 et 2010). (20 points)
5. Énoncez vos expériences antérieures en matière d'accréditation de participants, à travers l'utilisation d'un système de gestion informatique, dans le cadre d'événements d'envergure que vous avez organisés. (10 points)
6. Précisez, pour tous les sports retenus dans le cadre de la VIII^e édition des Jeux, la situation des fédérations sportives nationales du point de vue :
 - de leur affiliation aux organismes continentaux et internationaux,
 - du nombre de cadres techniques (entraîneurs, arbitres...),
 - du nombre de licenciés hommes et femmes,
 - de leurs participations récentes aux compétitions régionales, continentales, internationales et du point de vue des résultats obtenus. (20 points)
7. Décrivez en quoi l'organisation des VIII^{es} Jeux s'inscrit dans une démarche de développement durable et d'héritage pour la population, notamment en termes d'amélioration de sites et d'infrastructures, de renforcement des politiques sportives, culturelles et jeunesse, d'acquisition de connaissances et de compétences, de retombées économiques et sociales, etc. (25 points)

Thème 3 : Mobilisation publique et privée, des mouvements sportifs, culturel et jeunesse



JEUX DE LA
FRANCOPHONIE
JEUNESSE, ARTS ET SPORTS

Valeur numérique totale du thème : 100 points

Ce chapitre permet de démontrer le degré de soutien apporté par la population, les mouvements sportif, culturel et jeunesse au projet d'accueil des Jeux. Il a aussi pour objet de souligner le soutien des autorités gouvernementales, de décrire le contexte juridique et les formalités d'entrée au pays, d'exposer dans les grandes lignes les mesures de sécurité envisagées pour l'accueil de la VIII^e édition des Jeux de la Francophonie.

SOUTIEN PUBLIC

(15 points)

1. Veuillez décrire le degré de soutien public apporté par la collectivité, les mouvements sportif, culturel et jeunesse à l'accueil des VIII^{es} Jeux de la Francophonie. (4 points)
2. Des groupes d'individus ou des organisations ont-ils manifesté leur désaccord quant à l'organisation des VIII^{es} Jeux sur votre territoire. (3 points)
3. Décrivez comment vous comptez impliquer les mouvements sportif, culturel et jeunesse dans l'organisation des VIII^{es} Jeux. (4 points)
4. Montrer comment vous comptez mobiliser la population dans le but de pourvoir des postes de bénévoles. (4 points)

SOUTIEN GOUVERNEMENTAL

(20 points)

5. Décrire le degré de soutien apporté par le gouvernement à votre candidature à l'organisation des Jeux de la Francophonie de 2017. (10 points)
6. Fournissez une lettre d'engagement des autorités gouvernementales concernées par le projet d'organisation des VIII^{es} Jeux de la Francophonie, garantissant leurs obligations respectives et le respect des Statuts du CIJF et Règles des Jeux de la Francophonie. (10 points)

CONTEXTE JURIDIQUE

(10 points)

7. Décrivez l'entité juridique (Comité national d'organisation des Jeux de la Francophonie) responsable de l'organisation des Jeux dans l'hypothèse où votre candidature serait retenue. Cette description du CNJF devrait comprendre un projet d'organigramme, une liste des personnalités, des organismes publics et privés qui manifestent déjà un intérêt à l'égard de la tenue des Jeux et qui soutiennent votre candidature. (6 points)
8. Décrivez les mesures juridiques en vigueur pour la protection des symboles de l'OIF, des logos et marques liées aux Jeux. (2 points)
9. Décrivez les mesures juridiques en vigueur qui permettront de prévenir la mercatique pirate et d'empêcher des tiers de faire une concurrence déloyale aux partenaires commerciaux officiels des Jeux. Quelles garanties peuvent être fournies concernant la protection de l'exclusivité des partenaires commerciaux des Jeux afférente à la publicité sur les affiches, aux activités de promotion dans la rue et à la publicité dans le ou les aéroports qui desservent la ville. (2 points)

IMMIGRATION ET FORMALITÉS DOUANIÈRES

(25 points)

10. Quelle est la réglementation en vigueur concernant l'immigration et les visas d'entrée dans votre pays ? Fournissez l'engagement, de la part des autorités compétentes, que les procédures de douanes et d'immigration, de récupération des bagages, du matériel et des équipements seront simplifiées au maximum, dans le respect des lois et règlements en vigueur. (10 points)
11. Donnez des détails précis sur les règles sanitaires et de vaccination en vigueur. (3 points)
12. Fournissez, de la part des autorités compétentes, les garanties concernant l'importation exempte de droits de douane, l'utilisation et l'exportation des marchandises et œuvres d'art nécessaires au CIJF, aux délégations, aux médias, aux partenaires commerciaux et fournisseurs pour remplir leurs obligations liées à la célébration des Jeux. (10 points)
13. Spécifiez, s'il y a lieu, tous règlements relatifs aux produits spéciaux et équipements spécifiques nécessaires au déroulement des Jeux : équipements photographiques et audiovisuels, matériels et produits médicaux, matériel informatique, denrées alimentaires, etc. (2 points)

SÉCURITÉ

(30 points)

14. Existe-t-il actuellement des risques émanant de minorités activistes (religieuses, politiques, ethniques, etc.) ou de groupes terroristes dans votre pays, région et ville ? Dans le cas de risques éventuels, mentionnez les mesures employées ou prévues pour lutter, à titre préventif, contre les actes terroristes de groupes nationaux ou internationaux. (10 points)
15. Énoncez les mesures prévues pour contrer ou dissuader toute réunion ou manifestation sur les sites des compétitions et concours, ainsi qu'à l'intérieur des lieux d'hébergement pendant les Jeux. (5 points)
16. Analysez les risques prévus durant les Jeux et classez-les par rapport à leur importance et à leur probabilité, en proposant des mesures d'ordre général destinées à y faire face. (5 points)
17. Qui assure l'autorité de la sécurité durant les Jeux ? (3 points)
18. Indiquez le plan général de sécurité prévu sur les différents sites retenus au programme des Jeux, en précisant le degré de coordination et de relations avec le CNJF. (5 points)
19. Est-il prévu dans la structure du CNJF un service chargé de la sécurité ? Le cas échéant, quelles seraient ses fonctions et ses responsabilités ? (2 points)

Les sites sont un facteur essentiel du succès des Jeux de la Francophonie, tant du point de vue opérationnel que financier. Leur choix doit soutenir le concept de développement durable et répond à un besoin de la population.

Ce chapitre a donc pour objet de donner un aperçu de l'état actuel des infrastructures et des sites, existants, ainsi que l'état d'engagements financiers des travaux de rénovation, le cas échéant. Il a aussi pour but de donner un aperçu de la capacité d'accueil des États et gouvernements candidats, d'offrir l'occasion de décrire leur vision du Village des Jeux et l'emplacement des sites d'hébergement par rapport aux différents sites de compétitions et de concours proposés.

14

INFRASTRUCTURES SPORTIVES, CULTURELLES ET ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT

(75 points)

1. Veuillez fournir une description détaillée des infrastructures disponibles, susceptibles d'accueillir les épreuves sportives, les concours culturels et les activités de développement des VIII^{es} Jeux, au moyen des **tableaux 4.1 à 4.3** ci-après réunis. Cette description réunira aussi des commentaires sur les capacités d'accès et d'accueil ainsi que les normes des différents sites. Il prendra également en compte les conditions recensées dans le *Relevé des infrastructures nécessaires à l'accueil des Jeux de la Francophonie* exposé à la page **18** du présent sous-thème et comprendra la configuration et les dimensions des aires :

- de compétition et d'entraînement,
- des scènes et des salles de concours, de répétition et d'atelier (près des salles de répétitions),
- d'accueil :
 - des participants,
 - du public,
 - des partenaires et invités de marque,
 - arbitres et membres des jurys,
 - des médias.

(20 points)

2. Présentez l'état actuel des sites et, le cas échéant, à l'aide des **tableaux 4.1 à 4.3**, dans la colonne « observations » les travaux de rénovation ou de construction nouvelle nécessaires. Dans le cas de constructions nouvelles, indiquez le calendrier des travaux (début et fin).

(7 points)



Disciplines	Nom des sites de compétitions sportives	Capacité d'accueil	Propriétaire (secteur public ou privé)	Date de construction ou de la modernisation		Observations Structure existante : 1. ne nécessitant pas de travaux d'amélioration, 2. nécessitant des travaux d'amélioration, Structure inexistante : 3. construction supplémentaire prévue, 4. coûts des travaux 5. répartition des sources de financement (public, privé ou mixte)
				Date de la construction initiale	Date de la modernisation (le cas échéant)	
Athlétisme (H/F)						
Lutte libre et lutte africaine (H/F)						
Basket-ball (F)						
Football (H)						
Judo (H/F)						
Tennis de table (H/F)						
Handisport, athlétisme (H/F)						
Sport de démonstration (H/F)						
Salles d'entraînement						

Tableau 4.1 : Sites proposés pour l'accueil des compétitions sportives.

Commentaires :

Disciplines	Nom des sites de concours culturels	Capacité d'accueil	Propriétaire (secteur public ou privé)	Date de construction ou de la modernisation		Observations Structure existante : 1. ne nécessitant pas de travaux d'amélioration, 2. nécessitant des travaux d'amélioration, Structure inexistante : 3. construction supplémentaire prévue, 4. coûts des travaux 5. répartition des sources de financement (public, privé ou mixte)
				Date de la construction initiale	Date de la modernisation (le cas échéant)	
Chanson (H/F)						
Conte (H/F)						
Littérature/nouvelle (H/F)						
Danse de création (H/F)						
Arts de la rue (H/F)						
Arts plastiques et visuels (H/F) (peinture, sculpture, installation et œuvres collectives)						
Photographie (H/F)						
Salles de répétition pour les groupes et soliste						

Tableau 4.2 : Sites proposés pour l'accueil des concours culturels.

Commentaires :



Disciplines	Nom des sites d'activités de développement	Capacité d'accueil	Propriétaire (secteur public ou privé)	Date de construction ou de la modernisation		Observations Structure existante : 1. ne nécessitant pas de travaux d'amélioration, 2. nécessitant des travaux d'amélioration, Structure inexistante : 3. construction supplémentaire prévue, 4. coûts des travaux 5. répartition des sources de financement (public, privé ou mixte)
				Date de la construction initiale	Date de la modernisation (le cas échéant)	
Création numérique (H/F)						
Création écologique (H/F)						

Tableau 4.3 : Sites proposés pour l'accueil des activités de développement.

Commentaires :

- Des travaux d'aménagements de sites devront-ils être effectués pour accueillir les participants de la discipline handisport ? Si oui, lesquels ? (7 points)
- Indiquez sur un plan l'emplacement des sites de compétition et de concours, du Village des Jeux, du Centre de presse et des principaux hôtels qui seront attribués aux dignitaires et journalistes. (6 points)
- Fournissez les garanties de financement des travaux de rénovation ou de construction de sites. (20 points)
- Proposez-vous l'ajout d'une autre épreuve sportive et/ou culturelle en démonstration ? Si oui, laquelle et pourquoi ce choix ? (7 points)
- Quel programme d'activités et d'animations périphériques envisagez-vous organiser au Village des Jeux et dans la ville pour promouvoir les valeurs de la Francophonie ? (8 points)

RELEVÉ DES INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES À L'ORGANISATION DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE 2017

Compétitions sportives

1. Athlétisme (H/F, 18-25 ans)

Un stade comprenant :

- revêtement synthétique conforme aux normes de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) :
 - une piste de 400 mètres à 8 couloirs,
 - des aires de sauts et de lancers ;
- tout le matériel nécessaire à la compétition, aux normes de l'IAAF ;
- une zone d'échauffement, dont le revêtement est identique à celui du stade, avec au minimum :
 - une ligne droite de 100 mètres à 4 couloirs,
 - un virage de 4 couloirs,
 - des aires de sauts,
 - des aires de lancers protégées (sécurité) ;
- des installations additionnelles pour l'entraînement.

2. Lutte libre et lutte africaine (H/F, 18-25 ans)

- une aire de compétition, de plein air ou couverte selon les conditions climatiques locales, accessible au public et conforme aux normes de la Fédération internationale de lutte amateur (FILA) ;
- des salles d'entraînement.

3. Basket-ball (F, 18-25 ans)

- une salle de compétition conforme aux normes de la Fédération internationale de Basketball (FIBA) avec terrain d'échauffement proche ;
- au minimum deux terrains d'entraînement.

4. Football (H, moins de 20 ans)

- deux terrains en gazon naturel ou synthétique agréés par la Fédération internationale de football (FIFA), avec ou sans éclairage ;
- au minimum deux terrains d'entraînement.

5. Judo (H/F, 18-25 ans)

- un hall de compétition avec deux tapis de compétition conformes aux normes de la Fédération internationale de judo (FIJ) et une zone d'échauffement ;
- des salles d'entraînement.

6. Tennis de table (H/F, 18-25 ans)

- une salle de compétition et les équipements conformes à la Fédération internationale de tennis de table (FITT) ;
- une salle d'entraînement,



7. Handisport, athlétisme (H/F, 18-25 ans) (épreuves spécifiques à préciser entre l'État ou le gouvernement hôte, le CIJF et le Comité International Paralympique - IPC)

8. Un sport de démonstration (H/F, 18-25 ans) (discipline laissée au choix de l'État ou du gouvernement hôte)

9. Pour l'entraînement des athlètes

- deux salles proches des installations d'athlétisme, de boxe et de judo, munies du matériel et de l'équipement nécessaires à l'entraînement des athlètes.

Concours culturels

1. Chanson (H/F, 18-35 ans)

- une scène de 180 à 200 m² équipée conformément aux normes professionnelles généralement connues et exigées pour cette discipline : sonorisation, instruments de base, éclairages, un équipement technique de régie.

2. Conte (H/F, 18-35 ans)

- une scène de théâtre ou scène en extérieur de 60 à 80 m², un équipement technique de régie (son et lumière), conformes aux normes professionnelles généralement connues et exigées pour cette discipline.

3. Littérature (nouvelle) (H/F, 18-35 ans)

- une scène de théâtre ou scène en extérieur de 40 à 50 m², un équipement technique de régie (son et lumière), conformes aux normes professionnelles généralement connues et exigées pour cette discipline.

4. Danse de création (H/F, 18-35 ans)

- une scène de 180 à 200 m², plancher en bois sur lambourde, sonorisation et lumières, coulisses, dégagements, loges ou espaces pouvant accueillir un minimum de 50 artistes en même temps et conforme aux normes professionnelles généralement connues et exigées pour cette discipline.

5. Arts de la rue (collectif pluridisciplinaire : hip hop/danse urbaine, marionnettes et jonglerie) (H/F, 18-35 ans)

- une place de quartier de 120 à 140 m², où les artistes peuvent déambuler s'ils le souhaitent, accessible au public, équipée conformément aux normes professionnelles généralement connues et exigées pour cette discipline : sonorisation, matériel platines DJ, éclairages, un équipement technique de régie).

6. Arts plastiques et visuels (peinture, sculpture, installation et œuvres collectives) (H/F, 18-35 ans)

Conformément aux normes professionnelles généralement connues et exigées pour cette discipline :

- salles d'exposition adaptées et stèles pour les sculptures de petite dimension ;
- ateliers : espaces en intérieur ou extérieur, accessibles au public, permettant la création et les échanges, pourvus de matériel et d'outillage pour les peintres et les sculpteurs (soudure, menuiserie).

7. Photographie (H/F, 18-35 ans)

Conformément aux normes professionnelles généralement connues et exigées pour cette discipline :

- salles d'exposition adaptées pour les accrochages de photographies argentiques et les projections de photographies numériques ;
- laboratoire argentique et consommables ; laboratoire numérique et consommables ;
- un dispositif informatique de traitement de photographies numériques ;
- un système de projection de photographies numériques haute qualité ;
- ateliers : espaces en intérieur ou extérieur, accessibles au public, permettant la création et les échanges.

8. Pour les répétitions personnelles des artistes de la scène

- salles adaptées, en quantité suffisante et conformes aux normes professionnelles généralement connues et exigées pour cette discipline, pour permettre à chaque groupe ou soliste un temps de répétition quotidien jusqu'au jour de leur concours.

Activités de développement - concours de création

1. Création numérique (H/F, 18-35 ans)

- une salle aménagée comprenant un grand écran, un rétroprojecteur, un ordinateur, une connexion internet et du matériel de sonorisation.

2. Création écologique (H/F, 18-35 ans)

- une salle aménagée comprenant un grand écran, un rétroprojecteur, un ordinateur, une connexion internet et du matériel de sonorisation.

HÉBERGEMENT DES PARTICIPANTS AU VILLAGE DES JEUX

(65 points)

Un site d'hébergement unique, dénommé traditionnellement Village des Jeux, accueillant, sécuritaire et offrant une gamme de service, est souhaitable afin de favoriser et de privilégier les échanges entre les participants et entre les accompagnateurs. Dans le cas de structures d'hébergement existantes, les critères d'appréciation sont les suivants :

- emplacement géographique du Village (avec un accent particulier sur la durée du trajet pour rejoindre les différents sites de compétitions et de concours) ;
- capacité d'accueil (nombre de chambres et de personnes par chambre, de salles de bain et de douches par tranche de personnes) ;
- conception (confort des chambres, accès aux handicapés) ;
- utilisation post-Jeux, dans le cas de logements inexistantes ou de constructions supplémentaires ;
- niveau de services :
 - activités récréatives et espaces de repos,
 - services médicaux,
 - salle de buanderie,
 - accès : Internet, téléphonie, services postaux et bancaires,
 - boutiques de souvenirs,
 - centre d'information fournissant les résultats des compétitions et concours, l'horaire des autobus, des épreuves et des activités de divertissement inscrites au programme des Jeux, des prospectus touristiques,
 - consigne pour articles personnels,
 - distributeurs automatiques,
 - aires d'entreposage pour le matériel des délégations.

Thème 4 : Infrastructures et sites, hébergement et restauration



JEUX DE LA
FRANCOPHONIE
JEUNESSE, ARTS ET SPORTS

8. Décrivez votre vision proposée du Village des Jeux et présentez une description, à l'aide du **tableau 4.4**, des caractéristiques de l'hébergement que vous prévoyez retenir :

- type d'hébergement,
- inventaire des chambres et leur superficie,
- degré de confort (climatisation, installations sanitaires, téléphonie et internet),
- situation géographique (à l'aide d'un plan de la ville),
- infrastructures existantes ou à construire.

(45 points)

TYPE ET NOM DU SITE :

Type de chambres	Nombre de chambres	Superficie	Nombre de lits	Propriétaire (secteur public ou privé, précisez)	Date de construction ou de la modernisation		Observations Structure existante : 1. ne nécessitant pas de travaux d'amélioration, 2. nécessitant des travaux d'amélioration, Structure inexistante : 3. construction supplémentaire prévue, 4. coûts des travaux 5. répartition des sources de financement (public, privé ou mixte)
					Date de la construction initiale	Date de la modernisation (le cas échéant)	
Chambres individuelles							
Chambres doubles							
Autres (précisez)							

Tableau 4.4. Site proposé pour l'accueil du Village des Jeux de la Francophonie.

Commentaires :

9. Si des infrastructures et des bâtiments existants doivent être utilisés dans le projet de conception du Village des Jeux, veuillez fournir des garanties indiquant :

- la volonté des propriétaires d'autoriser leur utilisation pour la période des Jeux,
- le calendrier et le financement des travaux de rénovation ou d'aménagement, le cas échéant. (20 points)



RESTAURATION

(50 points)

La restauration au Village des Jeux devra faire l'objet de soins particuliers pour respecter les habitudes alimentaires de chacun et s'adapter aux horaires des compétitions et des concours, pouvant débuter aussi tôt que 6 heures et se terminer aussi tard que 23 heures. Le nombre de repas à servir quotidiennement étant évalué dans une fourchette de 9 000 à 12 000, sans compter les dignitaires, officiels et bénévoles. Une attention particulière devra aussi être accordée au milieu et au cadre à mettre en place pour faciliter la convivialité et le brassage des cultures.

Des menus devront être préparés avec des diététiciens qui connaissent les besoins nutritionnels des athlètes et de certains artistes, ainsi que les restrictions particulières de certains participants. L'accès à des paniers repas nutritifs devra également être facilité sur certains sites aux personnes dans l'impossibilité de se rendre au restaurant en raison de l'horaire des compétitions ou des entraînements.

10. Fournissez un aperçu général du plan de restauration qui pourrait être mis en place pour répondre aux exigences des Jeux de la Francophonie, en y précisant notamment le personnel prévu, le nombre de personnes pouvant être accueillies dans l'espace réservé à cette fin, le nombre de repas pouvant être servis par heure et par jour, l'emplacement et le temps de déplacement par rapport aux lieux d'hébergement, des sites de compétition et de concours.

(50 points)

HÉBERGEMENT DES INVITÉS ET DES MÉDIAS

(30 points)

11. Fournissez une déclaration de l'office national ou ministère du tourisme détaillant la capacité hôtelière de la ville d'accueil et le niveau des hôtels classifiés par catégorie, selon le système de classification utilisé dans le pays.
12. Présentez, à l'aide du **tableau 4.5** ci-après, une description de l'hébergement que vous prévoyez retenir pour toutes les catégories de personnes dont l'accueil doit être mis en place pour l'organisation des Jeux, soit les dignitaires, les personnalités, les juges et arbitres, les représentants des médias :
- catégorie d'hébergement,
 - inventaire des chambres et leur superficie,
 - plan localisant leur emplacement et la distance par rapport aux différents sites et durées des trajets,
 - infrastructures existantes ou à construire,
 - degré de confort (climatisation, installations sanitaires, téléphonie et internet).

(20 points)



Catégorie	Nomenclature internationale	Dans la zone où se dérouleront les Jeux		Observations
		Nombre d'hôtels	Nombre de chambres	
Hôtels 5 étoiles	Confort et équipement de très haut niveau			
Hôtels 4 étoiles	Confort et équipement de haut niveau			
Hôtels 3 étoiles	Confort et équipement de très bon niveau			
Hôtels 2 étoiles	Confort et équipement de bon niveau			
Hôtels 1 étoile	Confort et équipement simple et élémentaire			
Autres (veuillez préciser)				
Total				

Tableau 4.5 : Capacités hôtelières pour l'hébergement des invités et des médias.

Commentaires :

COUVERTURE SANITAIRE ET INFRASTRUCTURES MÉDICALES

(30 points)

13. Fournissez un aperçu général et opérationnel du système médical actuellement en vigueur dans la ville hôte proposée des Jeux et sa région (services hospitaliers, services d'urgences...). (3 points)
14. Décrivez la couverture médicale que vous prévoyez mettre en place pour les participants aux VIII^{es} Jeux. (3 points)
15. En cas d'attribution des VIII^{es} Jeux, indiquez si des investissements sanitaires seront nécessaires ? Si oui, fournissez un engagement, émanant des autorités gouvernementales compétentes, de la faisabilité financière du plan d'aménagement. (3 points)
16. Expliquez brièvement si des problèmes épidémiologiques sont survenus au cours des cinq dernières années et le cas échéant, décrivez les moyens dont disposent votre ville, région ou pays pour enrayer ce risque à l'avenir. (3 points)
17. Donnez le détail de toutes les mesures existantes dans la ville des Jeux pour le contrôle de la qualité de l'eau potable. (3 points)
18. Identifiez les centres hospitaliers situés dans la ville d'accueil proposée des Jeux. Pour chacun d'entre eux, précisez leur capacité d'accueil (nombre de lits), les départements médicaux existants, leur distance par rapport au Village des Jeux et les différents sites de compétitions et de concours (en kilomètres et en durée de trajet en voiture). (3 points)

Thème 4 : Infrastructures et sites, hébergement et restauration



JEUX DE LA
FRANCOPHONIE
JEUNESSE, ARTS ET SPORTS

19. Parmi eux, désignez l'hôpital principal de référence qui sera utilisé pour les Jeux et précisez comment seront intégrés les VIII^{es} Jeux de la Francophonie dans les services de premier secours, transports et urgence. **(3 points)**

20. Existe-t-il une législation sur le dopage dans le pays ? Si oui, précisez-en les différents points. **(3 points)**

21. Votre État ou gouvernement a-t-il ratifié la convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport ? Existe-t-il une organisation nationale de lutte contre le dopage dans le sport sur votre territoire ? **(3 points)**

22. Existe-t-il un laboratoire de contrôle de dopage accrédité sur votre territoire ? Si non, quel serait le plus proche envisagé ? **(3 points)**



Ce chapitre a pour objet de donner un aperçu de la situation actuelle des services et infrastructures de transport.

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

(40 points)

1. Quel est le principal aéroport international que vous envisagez d'utiliser pour les Jeux 2017 ? Quelle est la fréquence des vols internationaux ? (10 points)
2. Quelle est la localisation de l'aéroport international retenu par rapport aux différents sites prévus pour les Jeux ? (10 points)
3. Quels sont les pays limitrophes au vôtre qui peuvent être rejoints par des vols de lignes régulières, par le rail ou par la route ? (5 points)
4. Quel est actuellement l'état des transports publics sur le territoire concerné par les Jeux, relativement à l'équipement et à la fluidité du trafic routier ? Envisagez-vous des difficultés de transport à surmonter durant les Jeux ? et dans tel cas, quelle(s) solution(s) envisageriez-vous pour y faire face ? (15 points)

PLAN DE TRANSPORT

(60 points)

5. Décrivez le plan de transport envisagé pour faciliter les déplacements à l'occasion des Jeux entre les différents sites retenus au programme et vers le centre-ville : nombre de bus, minibus, voitures et autres véhicules prévus. (20 points)
6. À l'aide du **tableau 5** ci-après, mentionnez les distances en kilomètre et en temps des trajets en bus entre les différents sites. (20 points)

Thème 5 : Transport



JEUX DE LA
FRANCOPHONIE
JEUNESSE, ARTS ET SPORTS

26

GUIDE DE CANDIDATURE À L'ORGANISATION DES VIIIÈMES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

	Distance en km et temps de trajet en minutes et en bus par sites	Noms des sites	Hébergement des participants				Hébergement des médias		Principaux hôtels	
			Village des Jeux		Autre logement		Km	Min.	Km	Min.
			Km	Min.	Km	Min.				
Sites des compétitions sportives	Athlétisme (H/F)									
	Salles d'entraînement									
	Lutte libre et lutte africaine (H/F)									
	Salles d'entraînement									
	Basket-ball (F)									
	Terrains d'entraînement									
	Football (H) :									
	1 ^{er} terrain									
	2 ^e terrain									
	Terrains d'entraînement									
	Judo (H/F)									
	Salles d'entraînement									
Tennis de table (H/F)										
1 salle d'entraînement										
Handisport (H/F)										
Terrains d'entraînement										
Sport de démonstration (H/F)										
Terrains d'entraînement										
Sites des concours culturels Sites culturels (suite)	Chanson (H/F)									
	Salle de répétition									
	Conte (H/F)									
	Salle de répétition									
	Littérature/nouvelle (H/F)									
	Danse de création (H/F)									
	Salle de répétition									
	Arts de la rue (H/F)									
	Espace de répétition									
Arts plastiques et visuels (H/F) : peinture, sculpture, installation et œuvres collectives										
Atelier accessible au public										
Photographie (H/F)										
Atelier accessible au public										
Laboratoires										
Activités de développement	Création numérique									
	Création écologique									

Tableau 5 : Emplacement des principaux sites d'hébergement par rapport aux sites de compétitions sportives, de concours culturels et d'activités de développement (distance et temps de trajet en 2011); tous les temps de trajet doivent être indiqués en minutes et pour des déplacements en bus.

- Avez-vous prévu de collaborer avec des entreprises de transport public ou privé ? Si oui, selon quelles modalités ? (10 points)
- Quelles seront les autorités (publiques, privées) appelées à participer au centre de contrôle et de gestion des activités de transport ? (10 points)

Valeur numérique totale du thème : 100 points



JEU DE LA
FRANCOPHONIE
JEUNESSE, ARTS ET SPORTS

TÉLÉCOMMUNICATION

(50 points)

1. Décrivez les systèmes de télécommunications existants au niveau national en donnant tous les renseignements techniques nécessaires. (10 points)
2. Décrivez les systèmes existants nécessaires à la connexion avec les systèmes de télécommunication internationaux, y compris les liaisons satellites. (10 points)
3. Décrivez et expliquez le plan général pour la mise en place des systèmes de télécommunication internes qu'il est prévu d'utiliser pour les organisateurs dans les zones des Jeux : transmission des données, transmission vocale, système de radiotéléphonie mobile, etc. (30 points)

MÉDIAS

(50 points)

4. Situez sur un plan le centre de presse principal, les centres de presse décentralisés et, si possible, le centre de radiotélévision, par rapport au Village des Jeux, aux sites de compétition et de concours, aux hôtels destinés aux médias. (5 points)
5. Décrivez les différents centres réservés aux médias ainsi que les services techniques prévus et les tarifs d'utilisation pour les Jeux. (15 points)
6. Quel engagement pouvez-vous prendre concernant la couverture des Jeux par un réseau de radiotélévision public ou privé, au plan national et international, associé en tant que radio-télédiffuseur hôte ? (15 points)
7. Veuillez fournir un plan média qui précisera la stratégie de promotion et de communication prévue au plan national. (15 points)

Ce chapitre a pour but d'établir la structure du budget conventionnel proposé par les candidats à l'organisation des Jeux 2017 en termes de dépenses et de perspectives de recettes.

Le budget conventionnel des Jeux de la Francophonie est fixé à dix (10) millions d'euros, dont les sources prévisionnelles de recettes sont réparties comme suit pour les États en développement :

	VIII ^{es} JEUX 2017	
	% Budget	Budget JEUX
État hôte	45 %	4 500 000 €
Contributeurs volontaires*	25 %	2 500 000 €
Frais d'inscription	10 %	1 000 000 €
Partenariats*	20 %	2 000 000 €
Total financement	100 %	10 000 000 €

* Les rubriques budgétaires relatives aux contributions volontaires et aux partenariats sont inscrites à titre indicatif et non en tant qu'engagements.

Quoique les États ou gouvernements disposent d'une marge de manœuvre pour identifier le budget propre à leurs réalités et les recours possibles à des sources de financements additionnels, les postes de dépenses d'organisation compris dans la base budgétaire de dix (10) millions d'euros comprennent les dépenses liées à l'organisation des Jeux telles que :

- cérémonies d'ouverture et de clôture, organisation des compétitions sportives et concours culturels ;
- hébergement et restauration des participants, centre de presse, santé, communication et marketing ;
- direction du CNJF, transport, bénévoles, protocole, accréditation, sécurité et animations périphériques.

Le budget conventionnel de dix (10) millions d'euros exclut donc les coûts de construction d'infrastructures.

STRUCTURE DU BUDGET

(75 points)

1. Au moyen du **tableau 7.1** ci-après, donnez les informations détaillées sur la structure du budget et le financement des Jeux, y compris des objectifs chiffrés en termes de recettes publiques et privées que vous espérez pouvoir générer, ainsi que les fondements sur lesquels vous effectuez ces estimations : aide financière du gouvernement central ou fédéral, des autorités régionales ou provinciales, de la municipalité et soutien du secteur privé. (75 points)

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(75 points)

2. Quels engagements financiers ont été obtenus des autorités nationales, régionales et municipales ? Veuillez accompagner le budget des certifications des financeurs potentiels, émises par les autorités compétentes. (75 points)

PARTENAIRES DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

(50 points)

3. Présentez une liste des entreprises nationales et leur catégorie de produits susceptibles de devenir partenaires des Jeux, accompagnée de manifestations d'intérêt. (50 points)



Revenus	Montant (Euros)	%	Dépenses	Montant (Euros)	%
<ul style="list-style-type: none"> - Subventions : - gouvernement national - gouvernement régional - gouvernement local - Contributions volontaires des membres de la Francophonie* - Droits d'inscription et de cotisations proportionnelles - Partenariats* - Dons en biens et services - Ventes de billets - Autres (précisez) 			<ul style="list-style-type: none"> Fonctionnement : - Coordination CNJF : <ul style="list-style-type: none"> - administration, salaires, fournitures, etc. - Sites sportifs - Sites culturels - Sites activités de développement - Village des Jeux - Centre de presse - Systèmes d'information (technologie) - Télécommunications et autres - Communications et marketing - Services médicaux - Restauration - Transport - Sécurité - Protocole - Cérémonies : <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture - Clôture - Remise des médailles - Autres programmes d'animation périphérique - Autres (précisez) Biens et équipements - CNJF (ameublement) - Système informatique - Installations sportives - Installations culturelles - Installations activités de développement - Village des Jeux - Soirée de Gala - Centre de presse - Autres (précisez) Construction ou rénovation d'infrastructures : - Installations sportives - Installations culturelles - Installations activités de développement - Village des Jeux - Soirée de Gala - Centre de presse Autres (précisez) 		
<p>* Les rubriques budgétaires relatives aux contributions volontaires et aux partenariats sont inscrites à titre indicatif et non en tant qu'engagements.</p>					
TOTAL			TOTAL		

Tableau 7.1 : Modèle de budget détaillé à titre indicatif (en Euros).

Indiquez le taux de change de l'Euro par rapport à la monnaie du pays utilisé pour la préparation du budget :
1 Euro = _____

Présentation générale du dossier de candidature



Valeur numérique totale du thème : 50 points

Une note sera attribuée à la présentation générale du dossier de candidature introduit par l'État ou le gouvernement candidat à l'organisation des VIII^{es} Jeux de la Francophonie 2017.

Cette note prendra en compte la clarté et la précision des réponses ainsi que l'illustration du dossier de candidature.

30

ANNEXE 1 : LISTE DES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS INVITÉS AUX JEUX DE LA FRANCOPHONIE

La présente liste des États et gouvernements invités aux Jeux de la Francophonie est sujette aux décisions des Instances de la Francophonie qui pourront être prises d'ici la tenue des Jeux 2017.



JEUX DE LA
FRANCOPHONIE
JEUNESSE, ARTS ET SPORTS

	53 États et gouvernements membres de plein droit	3 États associés	19 États observateurs
1.	Albanie		
2.	Andorre		
3.		Arménie	
4.			Autriche
5.	Belgique		
6.	Bénin		
7.			Bosnie-Herzégovine
8.	Bulgarie		
9.	Burkina Faso		
10.	Burundi		
11.	Cambodge		
12.	Cameroun		
13.	Canada		
14.	Canada-Nouveau-Brunswick		
15.	Canada-Québec		
16.	Cap-Vert		
17.	Centrafrique		
18.		Chypre	
19.	Communauté française de Belgique		
20.	Comores		
21.	Congo		
22.	République démocratique du Congo		
23.	Côte d'Ivoire		
24.			Croatie
25.	Djibouti		
26.			République dominicaine
27.	Dominique		
28.	Égypte		
29.			Émirats arabes unis
30.			Estonie
31.	Ex-République yougoslave de Macédoine		
32.	France		
33.	Gabon		
34.			Géorgie
35.		Ghana	
36.	Grèce		



JEUX DE LA
FRANCOPHONIE

JEUNESSE, ARTS ET SPORTS

32

37.	Guinée		
38.	Guinée Bissau		
39.	Guinée équatoriale		
40.	Haïti		
41.			Hongrie
42.	Laos		
43.			Lettonie
44.	Liban		
45.			Lituanie
46.	Luxembourg		
47.	Madagascar		
48.	Mali		
49.	Maroc		
50.	Maurice		
51.	Mauritanie		
52.	Moldavie		
53.	Monaco		
54.			Monténégro
55.			Mozambique
56.	Niger		
57.			Pologne
58.			République tchèque
59.	Roumanie		
60.	Rwanda		
61.	Sainte-Lucie		
62.	São Tomé et Príncipe		
63.	Sénégal		
64.			Serbie
65.	Seychelles		
66.			Slovaquie
67.			Slovénie
68.	Suisse		
69.	Tchad		
70.			Thaïlande
71.	Togo		
72.	Tunisie		
73.			Ukraine
74.	Vanuatu		
75.	Vietnam		

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)

Comité International des Jeux de la Francophonie

19-21, avenue Bosquet - 75007 Paris (France)

Téléphone : +33 (0)1 44 37 33 56

Télécopie : +33 (0)1 45 79 14 98

cijf@francophonie.org

www.jeux.francophonie.org



**JEUX DE LA
FRANCOPHONIE**
JEUNESSE, ARTS ET SPORTS